

Conseil d'administration du Fonds de dotation « Etienne FATÔME »

Procès-verbal de la réunion du lundi 10 juin 2024, à 8h00
(réunion en visioconférence)

Présents : Denys de BÉCHILLON, Emmanuel FATÔME, Jean-François LAFAIX, Juliette MERCURY, Paul MOULIN, Michèle RAUNET, Laurent RICHER, Thierry TUOT

Excusés : Bruno CHEUVREUX, Yves JEGOUZO, Raphaël LEONETTI, Rozen NOGUELLOU, Jérôme TREMEAU,

Après convocation envoyée par courrier électronique le 19 mai 2024, les membres du Conseil d'administration (le « **Conseil** ») du Fonds de dotation « Etienne FATÔME » (le « **Fonds** ») se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry TUOT, président du Conseil d'administration, lequel a constaté que la majorité des membres du Conseil est présente et que celui-ci peut dès lors valablement délibérer.

1/ Approbation du rapport d'activité de l'année 2023

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, le rapport d'activité pour l'année 2023, annexé à la présente délibération.

2/ Approbation des comptes certifiés

Après présentation par M. Emmanuel Fatôme, trésorier du Fonds, le Conseil a également approuvé, à l'unanimité, les comptes du Fonds pour l'année 2023, certifiés par Maître Christophe BOISSOT le 25 mai 2024 et annexés à la présente délibération.

Le Secrétaire général du Fonds est chargé de veiller à la publication du rapport et des comptes au *Journal officiel*.

3/ Délégation au Président de l'organisation de la campagne de bourses 2024/2025

Après examen de la situation financière du Fonds et des perspectives de dons, le Conseil a décidé, à l'unanimité, de poursuivre l'attribution de bourses pour l'année universitaire 2024/2025, quitte à en réduire le montant ou à l'adapter aux besoins des personnes lauréates.

Le bénéfice de ces bourses concerne les boursiers actuels qui solliciteraient le soutien du Fonds pour leur année de master 2, après examen de leur demande par le Conseil. L'attribution de cinq nouvelles bourses pour des étudiants de master 1 est aussi décidée.

Comme pour les campagnes précédentes, les bourses sont offertes à des étudiants de master des universités Paris 1, Aix-Marseille, Lyon 3 et Evry. Elles le seront également, à compter de la nouvelle campagne, à des étudiants de master de l'Université de Caen.

Le Président est chargé d'organiser la sélection des personnes lauréates des bourses au cours de l'année universitaire 2024/2025.

La séance est levée à 8h45.

Certifié exact



Thierry Tuot – Président



Jean-François LAFAIX – Secrétaire général



M E T Y S

AUDIT | CONSEIL | EXPERTISE

**FONDS DE DOTATION
ETIENNE FATÔME**

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Ce rapport contient 10 pages



FONDS DE DOTATION ETIENNE FATÔME

Siège : Etude Cheuvreux - 55, boulevard Haussmann - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation Etienne Fatôme relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de Dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fonds de Dotation, nous avons vérifié que les informations données en annexe sont accompagnées de commentaires appropriés sur la politique suivie en matière de gestion des dotations non consommables ou consommables comme préconisé par l'article 214-1 du règlement ANC n°2018-06.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

● ● ●

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de Dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

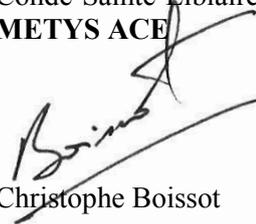
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du Fonds de Dotation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Condé-Sainte-Libiaire, le 25 mai 2024

METYS ACE



Christophe Boissot



ANNEXE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
Total I							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres						
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	21 861		21 861	34 994	13 133	37.53	
Charges constatées d'avance (2)	416		416	424	8	1.83	
Total II	22 277		22 277	35 418	13 141	37.10	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	22 277		22 277	35 418	13 141	37.10	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau							
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)						
	Situation nette (sous total)						
	Fonds propres consommables	20 450		31 561		11 111	35.20
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	20 450		31 561		11 111	35.20
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 827		3 857		2 030	52.63
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance							
	Total IV	1 827		3 857		2 030	52.63
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	22 277		35 418		13 141	37.10

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

1 827

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	53 411		56 367		2 956	5.24
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits						
Total I	53 411		56 367		2 956	5.24
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	2 632		4 531		1 899	41.91
Aides financières	51 461		51 840		380	0.73
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	33		33		0	0.03
Total II	54 126		56 404		2 278	4.04
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	715		37		678	NS

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés			715	37	678	NS
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III			715	37	678	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)			715	37	678	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)						
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)			54 126	56 404	2 278	4.04
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)			54 126	56 404	2 278	4.04
5. EXCEDENT OU DEFICIT						

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le fonds de dotation Etienne FATOME a reçu au cours de l'année 2023 des dotations pour un montant total de 53 411 €.

Ces dotations sont consommables conformément à l'article 9 des statuts.

Le fonds de dotation a consommé sa dotation à hauteur de 53 411 € en 2023.

Cette consommation se rapporte pour 51 461 € aux aides financières octroyées aux étudiants et pour 2 632 € aux frais de fonctionnement.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Charges constatées d'avance	416	416	
TOTAL	416	416	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 827	1 827		
TOTAL	1 827	1 827		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 827
Total	1 827

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	416
Total	416



ARICE

FONDS DE DOTATION ETIENNE FATOME

55 BOULEVARD HAUSSMANN
CHEZ ETUDE CHEUVREUX
75008 PARIS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ARICE

64 RUE DU ROCHER

75008 PARIS

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

FONDS DE DOTATION ETIENNE FATOME
55 BOULEVARD HAUSSMANN
CHEZ ETUDE CHEUVREUX
75008 PARIS

relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	22 277 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	Euros
- Résultat net comptable,	Euros

Fait à PARIS
Le 24/04/2024

CONTE Jérôme
Expert-comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
Total I							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres						
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	21 861		21 861	34 994	13 133	37.53	
Charges constatées d'avance (2)	416		416	424	8	1.83	
Total II	22 277		22 277	35 418	13 141	37.10	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	22 277		22 277	35 418	13 141	37.10	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau							
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)						
	Situation nette (sous total)						
	Fonds propres consommables	20 450		31 561		11 111	35.20
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	20 450		31 561		11 111	35.20
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 827		3 857		2 030	52.63
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance							
	Total IV	1 827		3 857		2 030	52.63
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	22 277		35 418		13 141	37.10

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

1 827

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	53 411		56 367		2 956	5.24
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits						
Total I	53 411		56 367		2 956	5.24
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	2 632		4 531		1 899	41.91
Aides financières	51 461		51 840		380	0.73
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	33		33		0	0.03
Total II	54 126		56 404		2 278	4.04
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	715		37		678	NS

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés			715	37	678	NS
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III			715	37	678	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)			715	37	678	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)						
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)			54 126	56 404	2 278	4.04
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)			54 126	56 404	2 278	4.04
5. EXCEDENT OU DEFICIT						

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2023	12	Exercice N-1	31/12/2022	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	53 411			56 367		
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénat						
- Dons manuels						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénat						
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	53 411			56 367		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	715			37		
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	715			37		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS						
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
TOTAL	54 126			56 404		
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES	51 461			51 840		
1.1 Réalisées en France	51 461			51 840		
- Actions réalisées par l'organisme	51 461			51 840		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	33			33		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	33			33		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 632			4 531		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES						
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE						
TOTAL	54 126			56 404		
EXCEDENT OU DEFICIT	0			0		

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	31/12/2023 12 Dont générosité du public	TOTAL	31/12/2022 12 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	51 461		51 840		379	0.73
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	51 461		51 840		379	0.73
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	33		33			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	33		33			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 632		4 531		1 899	41.91
TOTAL DES EMPLOIS	54 126		56 404		2 278	4.04
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE						
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	54 126		56 404		2 278	4.04

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénats						
- Dons manuels						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénats						
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	54 126		56 404		2 278	4.04
TOTAL DES RESSOURCES	54 126		56 404		2 278	4.04
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	54 126		56 404		2 278	4.04

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL						
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE				
(-) Utilisation				
(+) Report				
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE				

Commentaires:

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)						
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)						
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	20 450		31 561		11 111	35.20
10810000 DOTATIONS CONSOMPTIBLES	150 710		108 410		42 300	39.02
10890000 DOT. CONSOMPTIBLES VIR. AU CR	130 260		76 849		53 411	69.50
TOTAL FONDS PROPRES	20 450		31 561		11 111	35.20
TOTAL FONDS DEDIES						
TOTAL PROVISIONS						
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 827		3 857		2 030	52.63
40100000 FOURNISSEURS			2 117		2 117	100.00
40800000 FOURNISSEURS - FNP	1 827		1 740		87	5.00
TOTAL DETTES	1 827		3 857		2 030	52.63
TOTAL GENERAL	22 277		35 418		13 141	37.10

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
VERSEMENTS DES FONDATEURS OU CONSOMMATIONS DE LA DOTATION	53 411		56 367		2 956	5.24
75320000 QP DOT. COSOMPT. VIR. AU CR	53 411		56 367		2 956	5.24
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	53 411		56 367		2 956	5.24
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2 632		4 531		1 899	41.91
61351000 EXCLAIMER - CLOUD	283		163		120	73.41
61352000 MICROSOFT OFFICE 365			2 117		2 117	100.00
61353000 TMA - WORDPRESS	420		419		1	0.20
62261000 HONORAIRES COMPTABILITE	219		120		99	82.50
62262000 HONORAIRES CAC	1 620		1 620			
62700000 FRAIS BANCAIRES	90		91		1	1.61
AIDES FINANCIERES	51 461		51 840		380	0.73
65710000 AIDES FINANCIERES OCTROYEES	51 461		51 840		380	0.73
AUTRES CHARGES	33		33		0	0.03
65100000 NOM DE DOMAINE	33		33		0	0.03
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	54 126		56 404		2 278	4.04
RESULTAT D'EXPLOITATION	715		37		678	NS
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	715		37		678	NS
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	715		37		678	NS
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	715		37		678	NS
RESULTAT FINANCIER	715		37		678	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS						
TOTAL DES PRODUITS	54 126		56 404		2 278	4.04
TOTAL DES CHARGES	54 126		56 404		2 278	4.04
EXCEDENT OU DEFICIT						

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	15
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	15
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des échéances des créances et des dettes	16
Evaluation des créances et des dettes	16
Disponibilités en Euros	16
Charges à payer	16
Charges et produits constatés d'avance	16

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le fonds de dotation Etienne FATOME a reçu au cours de l'année 2023 des dotations pour un montant total de 53 411 €.

Ces dotations sont consommables conformément à l'article 9 des statuts.

Le fonds de dotation a consommé sa dotation à hauteur de 53 411 € en 2023.

Cette consommation se rapporte pour 51 461 € aux aides financières octroyées aux étudiants et pour 2 632 € aux frais de fonctionnement.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Charges constatées d'avance	416	416	
TOTAL	416	416	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 827	1 827		
TOTAL	1 827	1 827		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 827
Total	1 827

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	416
Total	416

Fonds de dotation Etienne Fatôme

Rapport d'activité 2023

Le 12 février 2024

Constitué au cours de l'année 2021, le fonds de dotation Etienne Fatôme a, en 2023 comme au cours des années précédentes, répondu aux missions qu'il s'est fixé, à savoir le soutien à la réussite des études supérieures en droit public d'étudiantes ou étudiants dont le cursus pourrait être compromis par un défaut de ressources.

Outre les contributions de l'étude Cheuvreux, du cabinet d'avocats Adden et de ses contributeurs personnes physiques, le fonds de dotation Etienne Fatôme a, en 2023, bénéficié de ressources additionnelles ressortant de deux contrats de mécénat conclus avec les sociétés Bouygues et Carrefour.

Sous la coordination de M. Jean-François Lafaix, secrétaire général du Fonds, le comité d'attribution des bourses, a réuni les personnes suivantes :

- M. Frédéric Alhama, professeur à l'Université de Bretagne occidentale,
- M. Mathieu Fatôme, notaire à Caen,
- M. Gaspard Brunet, doctorant contractuel à l'Université Paris 1,
- M. Julien Jeanneney, professeur à l'Université de Strasbourg,
- Mme Soazic Marie, maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil,
- Mme Lolita Melendez, directrice de l'Urbanisme et du Développement Urbain – Ville de Valence,
- M. Laurent Richer, professeur émérite de l'Université Paris 1,
- Mme Elsa Sacksick, avocate associée au sein du cabinet ADDEN avocats.

Les membres du comité d'attribution ont procédé à l'examen de chacune des cinquante-huit (58) candidatures reçues et, après délibérations, ont proposé au conseil d'administration du Fonds de dotation l'attribution d'une aide financière, sous forme de bourses, à dix (10) étudiants de Master 1^{ère} année (M1) ou 2^e année (M2) :

- Mme Laura BEREZEL (étudiante à l'Université Paris 1, en master 1)
- Mme Constance DEROBERT-DOU (étudiante à l'Université Aix Marseille, en master 2)
- M. Théo DIXMIER (étudiant à l'Université Paris 1, en master 1)
- Mme Léa DO ESPIRITO SANTO (étudiante à l'Université Lyon 3, en master 1)
- M. Alexandre DORFMAN (étudiant à l'Université Paris 1, en master 1)
- Mme Emma GIL (étudiante à l'Université Créteil, en master 1)
- Mme Camille LAVENU (étudiante à l'Université Paris 1, en master 1)

M. Melvyn POULIN (étudiante à l'Université Créteil, en master 1)

M. Dmytro PSHENYCHNYY (étudiant à l'Université Paris 1, en master 1)

M. Dylan SLIMANI (étudiant à l'Université Paris 1, en master 1)

Le conseil d'administration a entériné les propositions d'attribution de bourses formulées par le comité d'attribution et a en outre décidé le renouvellement de l'aide financière à sept (7) étudiants à qui une bourse avait été attribuée en 2022 et qui ont poursuivi cette année leurs études dans le cadre d'un Master 2^{ème} année (M2) :

Mme Annie ADJEMIAN (étudiante à l'Université Aix-Marseille)

Mme Loreen ARAYE (étudiante à l'Université Paris-Est Créteil)

Mme Mathilde BOSSARD (étudiante à l'Université Paris 1)

M. Rodrigo FARFAN JIMÉNEZ (étudiant à l'Université Paris 1)

M. Rémy LUFT (étudiant à l'Université Paris 1)

Mme Candice SATRE (étudiante à l'Université Aix-Marseille)

Mme Irène SILBERSTEIN (étudiante à l'Université Paris 1)

L'ensemble de ces bourses, d'un montant de 4.000 euros pour chaque attributaire, a été versé aux intéressés en deux échéances de 2.000 euros chacune, versée en octobre 2022 et en janvier 2023.

En parallèle, les membres du fonds de dotation et de son conseil d'administration ont poursuivi leurs actions de communication, tant vis-à-vis des universités que de possibles contributeurs, afin d'inscrire l'action du fonds de dotation dans la durée.

* * *


EMMANUEL FATOME
TRESORIER